

CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

465 RUE COURTOIS CS 70023

59042 LILLE CEDEX Tel: +33 (0)3 20 14 93 00 formationcontinue@crfpe.fr

N° SIRET: 783 707 797 00024 / Code APE: 8542Z

N° de déclaration d'activité : 31590045559

Auprès de la Préfecture du Nord

Date: 16/11/2023

Votre contact : Service Facturation / facture@crfpe.fr

Votre SIRET: 21590491300013 pour le compte de Villede Raismes

A l'attention de Aymeric ROBIN Villede Raismes Hôtel de Ville Grand Place 59590 RAISMES

FACTURE N°: F2023-11-1347

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL NET
Les fondamentaux de l'inclusion Ville de Raismes Formation : INTRA Date : du 18/10/2023 au 18/10/2023 Horaires : de 09:00 à 16:30 Nombre d'heures : 7.00 Nombre de jours : 1 Nombre de participants maximum : 100 Lieu de Formation : Chez le client	1 Forfait	611.00 €	611.00 €
	•	Sous Total :	611.00 €
		Total :	611.00 €

La facture émise ne sera pas soumise à la TVA (art. 261-7-1 du CGI)

Condition de règlement	Par chèque ou virement	
Date de règlement	Dès réception à 30 jours nets	
Nos références bancaires : RIB Société Générale : 30003 01106 00050270281 47		

IBAN : FR76 3000 3011 0600 0502 7028 147 BIC: SOGEFRPP

Référence à rappeler sur votre règlement (au dos de chaque chèque) et pour toute correspondance : F2023-11-1347

Pénalités de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le bénéficiaire de pénatités de retard fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal (L313-2 du code monétaire et financier). Ces pénalités sont exigibles de plein droit. En outre, tout retard de règlement donnera lieu au paiement par le bénéficiaire d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 (quarante) euros. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le CRFPE pourra demander une indemnisation complémentaire, sur iustificatifs. « Pas d'escompte en cas de paiement anticipé ››

